

MINI BOL D'OR FEMININ INTERNATIONAL DE PETANQUE

REGLEMENT

1. La compétition est basée sur 24 doublettes (composées de joueuses ayant plus de 17 ans) et se déroule en deux étapes:
 - a) divisées en deux groupes de 12, toutes les équipes dans le groupe se rencontrent.
 - b) seules les quatre premières équipes sont retenues pour la suite du concours de la façon suivante:
 - les équipes classées quatrième jouent pour la 7^{ème} et 8^{ème} place
 - les équipes classées troisième jouent pour la 5^{ème} et 6^{ème} place
 - les deux premières équipes jouent les demi-finales qui opposent la première du premier groupe à la deuxième du deuxième groupe et vice-versa
 - les équipes victorieuses disputeront la finale qui se joue à 13 points et les perdantes sont classées 3^{ème} ex æquo.
2. La compétition se déroule du samedi 14 février, de 14 à 23 heures au dimanche 15 février, de 9 à 17 heures.
3. Les équipes doivent être présentes au contrôle une heure avant le début des jeux.
4. Chaque équipe doit porter les mêmes maillots exceptés les Championnes du Monde et les Championnes Nationales qui elles portent le maillot de leur titre respectif. Toute publicité sur les tenues est obligatoirement soumise à l'approbation du Comité d'Organisation.
5. Les boules doivent être conformes aux prescriptions de la F.I.P.J.P.
6. Durant la compétition, il est interdit de fumer sur les terrains.
7. Après chaque partie, les deux cheffes d'équipe se présentent obligatoirement à la table de contrôle pour y faire valider le résultat.

Règlement particulier

8. Les parties se disputent en 40 minutes environ, ou 13 points d'écart. Lorsque retentit la sonnerie de fin de partie et que le but a été lancé, réglementaire ou non, la mène doit se jouer.
9. Le but n'est lancé qu'une fois; celui-ci doit se trouver à 50 cm des limites latérales et à 1 m du fond; s'il n'est pas jugé bon, l'adversaire le met où elle le désire dans les limites autorisées.
10. Toute boule sortant des limites du terrain est annulée, son point d'appui faisant foi.
11. Si le but sort des limites du terrain, frappé ou traîné par une boule:
 - les deux équipes ont encore des boules, la mène est annulée.
 - une équipe a encore des boules, elle marque autant de points que de boules en mains.
12. Si le but est déplacé par une boule d'un autre jeu, il doit être remis à sa place, à condition qu'il ait été marqué.
13. Chaque joueuse a droit à un maximum de 45 secondes pour jouer la boule ou le petit.
14. Attribution des points :
 - Partie gagnée : 3 points
 - Partie nulle : 2 points
 - Partie perdue : 1 point
 - Forfait : 0 point
15. Durant l'étape a) de la compétition, le classement se fait selon les points attribués et le coefficient (points marqués sur points reçus des parties jouées).
16. Au classement final de l'étape a), en cas d'égalité des points attribués, les équipes concernées sont départagées par le résultat de la confrontation directe ensuite par le coefficient (points marqués sur points reçus de l'ensemble des 11 parties du Mini Bol d'Or).
17. Au classement définitif des 24 équipes participantes, pour les places 5 à 12 des groupes, les équipes du même rang sont classées ex æquo (du 9^{ème} au 23^{ème}).

Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par le Jury du Mini Bol d'Or qui est composé d'un membre du club organisateur, d'un corps arbitrale et d'un responsable d'une équipe participante; leur(s) décision(s) est(sont) sans appel.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE FAIR PLAY